

Rapport sur le Conseil de paix et de sécurité

Numéro 33,
mai 2012



Les membres actuels du CPS sont : l'Angola, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Égypte, la Guinée équatoriale, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Libye, le Nigeria, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Le Protocole du Conseil de paix et de sécurité

« Le CPS encourage les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les autres organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, à participer activement aux efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. À chaque fois que nécessaire, ces organisations seront invitées à s'adresser au Conseil de paix et de sécurité. » (Article 20, Protocole relatif à la création du CPS de l'Union africaine)

Questions d'alerte précoce pour le mois de mai 2012

Au cours du mois de mai, les développements qui ont mené à la détérioration des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, les événements au Mali suite au coup d'État, les activités des organisations terroristes en Afrique telles qu'Al-

Qaïda au Maghreb Islamique, Boko Haram ou Al-Shebab, ainsi que la crise des réfugiés dans l'est de la RDC figurent parmi les questions d'alerte précoce qui méritent une attention particulière.

► Président actuel du CPS

Données biographiques: S.E.M. Jacques-Alfred Ndoumbé Eboulé
Postes actuels: Ambassadeur du Cameroun en Éthiopie, Représentant permanent auprès de l'UA et Président du CPS

Mali

Au cours du mois passé, la situation au Mali, qui était déjà préoccupante, s'est détériorée. Premièrement, une rébellion armée a émergé dans plusieurs parties du nord du pays. Deuxièmement, alors que Bamako était aux prises avec la rébellion, des éléments des forces armées ont perpétré un coup d'État contre le gouvernement démocratiquement élu, qui devait transférer le pouvoir après l'élection prévue le 29 avril 2012.

Troisièmement, dans le contexte de confusion et d'absence de leadership provoqués par le putsch, des groupes rebelles touaregs armés ont pris le contrôle de l'intégralité du nord du Mali avant de proclamer l'indépendance de ce territoire en tant qu'État de l'Azawad. Quatrièmement, dans ce contexte déjà délétère, une faction de militaires favorables au président déchu a tenté un contre putsch.

La Formule de Livingstone

« Les organisations de la société civile (OSC) peuvent apporter un appui technique à l'Union africaine en élaborant des rapports d'alerte précoce et des analyses de situations afin de contribuer à alimenter le processus décisionnel du CPS. » (PSC/PR/(CLX), 5 Décembre 2008, Conclusions de la retraite du CPS sur le mécanisme d'interaction entre le Conseil et les OSC)

DANS CE NUMÉRO

Questions d'alerte précoce pour mai 2012	1
Analyse pays : Mali	2
Analyse régionale : Soudan et Soudan du Sud	7
Analyse sécuritaire régionale : Armée de Résistance du Seigneur	12
Dates importantes	16

Bien qu'un Accord prévoyant le retour à l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir à un gouvernement civil ait été signé le 6 avril 2012, l'incertitude persiste quant au processus de restauration de l'ordre constitutionnel à Bamako. Même si elle a transféré le pouvoir à un gouvernement civil, la junte continue à exercer le pouvoir réel dans le pays.

S'il est vrai que, tant sur le plan militaire que politique, le positionnement du MNLA demeure fragile, ce mouvement contrôle néanmoins *de facto* le nord du Mali et il ne sera pas facile de lui infliger une défaite militaire. La restauration de l'ordre constitutionnel à Bamako est une chose. La restauration de l'intégrité territoriale en est une autre.

Soudan et Soudan du Sud

Même si le Soudan du Sud a accédé au statut d'État indépendant le 9 juillet 2011 avec la bénédiction du Soudan, il reste un certain nombre de questions non résolues entre les deux pays. L'incapacité des deux États à répondre immédiatement à ces questions ayant entaché leurs relations, les affrontements de mars 2011 à Abyei ainsi que l'éclatement du conflit dans les État du Kordofan méridional et du Nil Bleu, au Soudan, ont considérablement accru la tension entre les deux voisins, qui s'accusent mutuellement et régulièrement de soutenir les rebelles actifs dans leur territoire respectif. Alors que le Soudan accuse le Sud de soutenir la faction nord du Mouvement Populaire pour la Libération du Soudan dans le nord (SPLM-N), qui combat le gouvernement d'Omar el-Béchir au Kordofan méridional et au Nil Bleu, le Sud accuse Khartoum d'alimenter la violence au Soudan du Sud.

Armée de Résistance du Seigneur

La LRA continue de poser une grave menace à la sécurité des civils en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud et en République centrafricaine (RCA), ainsi qu'à la paix et aux processus politiques en cours dans ces pays. Au fil des ans, la LRA, qui sait tirer profit des dynamiques et des conflits locaux, a également démontré sa capacité à entreprendre des opérations transfrontalières, ce qui a des répercussions sur le potentiel d'escalade des crises dans la sphère régionale. À la suite d'une série d'opérations dirigées contre la LRA, la capacité de nuisance du groupe rebelle a été réduite. Il est toutefois encore en mesure de profiter de l'absence de forces de sécurité adéquates dans sa vaste zone d'opérations pour attaquer des communautés isolées, y kidnapper facilement de futurs combattants, dont de nombreux enfants, et piller les communautés pour s'approvisionner et assurer sa subsistance.

Actuellement dans une phase de désescalade, la LRA se cache dans les zones reculées qui échappent au contrôle du gouvernement et s'attaque aux communautés faibles et isolées. Il est malgré tout possible que le groupe forme des alliances opportunistes avec d'autres groupes rebelles au Darfour et dans la région des Grands Lacs afin de se renforcer. En dépit de son état de faiblesse actuel, la LRA est encore capable d'instiller la peur et de semer la violence dans son théâtre d'opérations. En l'absence de mécanismes de protection des civils robustes et coordonnés, les peuples vivant dans les zones touchées par la LRA continuent d'être affectés par les activités des rebelles. Les divers groupes armés créés pour protéger les civils contre les attaques de la LRA risquent également de poser un problème supplémentaire dans cette région connue pour la prolifération des armes légères et de petit calibre, posant ainsi des difficultés pour les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en cours dans la région.

Analyse pays

MALI

Déclarations et communiqués précédents du CPS de l'UA

Le 23 mars 2012, dans son communiqué **PSC/PR/COMM(CCCXV)** adopté lors de sa 315^{ème} réunion, le Conseil a fermement condamné la prise du pouvoir anticonstitutionnelle par l'armée au Mali. Le Conseil a souligné que ce coup d'État, perpétré juste avant l'élection présidentielle prévue le 29 avril 2012, constituait un sérieux recul pour le Mali et pour les processus démocratiques en cours sur le continent.

Dans un communiqué de presse, publié le 12 avril [**PSC/PR/BR/3. (CCCXVII)**], le CPS « s'est félicité des développements encourageants enregistrés au Mali en ce qui concerne le retour à l'ordre constitutionnel,

notamment la signature, le 6 avril 2012, de l'Accord-cadre de mise en œuvre de l'engagement solennel du 1^{er} avril 2012 ». Tout en saluant l'investiture du président par intérim, M. Dioncounda Traoré, le Conseil « a appelé tous les acteurs concernés à mettre scrupuleusement en œuvre les autres dispositions de l'Accord-cadre ».

Lors de sa 319^{ème} réunion, le CPS s'est à nouveau penché sur la situation au Mali. Dans son communiqué **PSC/MIN/COMM./2.(CCCXIX)**, il a rejeté la déclaration d'indépendance de l'Azawad du MNLA. Il s'est également déclaré « préoccupé par les interpellations récentes de personnalités politiques et militaires », et a rappelé « l'impératif du respect scrupuleux des libertés publiques ». Il a en outre condamné fermement « toutes les tentatives d'intimidation et de harcèlement à l'encontre de personnalités politiques et autres », avant de demander au « Conseil national pour le redressement de la

démocratie et la restauration de l'État» (CNRDRE) de s'abstenir « de toute interférence et de tout rôle dans la vie politique du pays, au vu de l'exigence du respect scrupuleux des prérogatives des institutions civiles qui est inhérente à l'ordre constitutionnel ».

Potentiel d'escalade de la crise

Au cours du mois passé, la situation au Mali, qui était déjà préoccupante, s'est détériorée. Premièrement, une rébellion armée a émergé dans plusieurs parties du nord du pays. Deuxièmement, alors que Bamako était aux prises avec la rébellion, des éléments des forces armées ont perpétré un coup d'État contre le gouvernement démocratiquement élu, qui devait transférer le pouvoir après l'élection prévue le 29 avril 2012. Troisièmement, dans le contexte de confusion et d'absence de leadership provoqués par le putsch, des groupes rebelles touaregs armés ont pris le

contrôle de l'intégralité du nord du Mali avant de proclamer l'indépendance de ce territoire en tant qu'État de l'Azawad. Quatrièmement, dans ce contexte déjà délétère, une faction de militaires favorables au président déchu a tenté un contre putsch dans la nuit du 30 avril.

Bien qu'un Accord prévoyant le retour à l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir à un gouvernement civil ait été signé le 6 avril 2012, l'incertitude persiste quant au processus de restauration de l'ordre constitutionnel à Bamako. Même si elle a transféré le pouvoir à un gouvernement civil, la junte continue à exercer le pouvoir réel dans le pays.

S'il est vrai que, tant sur le plan militaire que politique, le positionnement du MNLA demeure fragile, ce mouvement contrôle néanmoins *de facto* le nord du Mali et il ne sera pas facile de lui infliger une défaite militaire. La restauration de l'ordre constitutionnel à Bamako est une chose. La restauration de l'intégrité territoriale en est une autre.

Enjeux centraux et dynamiques internes

Le Mali fait face à deux crises politiques et sécuritaires majeures. D'une part, la guerre avec les groupes rebelles armés touaregs qui, après avoir pris le contrôle de l'intégralité du nord du Mali, ont proclamé leur indépendance vis à vis du pays. D'autre part, la crise constitutionnelle qui a suivi le coup d'État militaire.

Après la chute du Colonel Kadhafi, certains Touaregs qui avaient combattu des deux côtés de la guerre de Libye sont retournés au Mali et, en octobre 2011, ont créé le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA). Sixième rébellion touarègue depuis l'indépendance du pays en 1960, le MNLA a lancé, le 16 janvier 2012, des attaques contre des établissements de sécurité gouvernementaux dans le nord du Mali. Lors de cette offensive, les militants du MNLA ont attaqué une caserne militaire du gouvernement, une base de la garde nationale à

Menaka, dans la région de Gao, ainsi que les villes d'Aguelhoc et de Tessalit, dans la région de Kidal au nord-est du pays. Des combats se sont par la suite déroulés dans d'autres zones du nord du Mali, y compris à Léré, à Andéramboukane et à Nianfunké.

Bien que, contrairement aux précédentes rebellions touarègues, l'offensive du MNLA se soit avérée robuste, des efforts soutenus ont été déployés par les forces maliennes, initialement faiblement équipées, pour réprimer la rébellion. En plus d'opérations au sol, les forces gouvernementales ont mené des frappes aériennes contre les positions du MNLA. Alors que l'armée malienne et le mouvement présentaient des rapports contradictoires concernant les gains et pertes militaires, l'armée malienne s'est mise à perdre du terrain. Le 8 février, les combattants du MNLA ont pris Tinzawaten, dans le grand nord. Le 18 février, le MNLA a attaqué Hombori, une ville située sur la principale route entre Mopti et Gao. Le 11 mars, le groupe rebelle a gagné encore plus de terrain en marchant sur Tessalit, près de la frontière algérienne, bien que Bamako ait par la suite assuré que ses forces avaient effectué un « retrait tactique ».

En raison de la défaite humiliante des forces maliennes face à cette robuste offensive du MNLA, les Maliens, et plus particulièrement certains éléments de l'armée malienne, ont accusé le gouvernement de Bamako d'avoir échoué à contrer la rébellion armée dans le nord. Les 1er et 2 février, des manifestations contre le gouvernement d'Amadou Toumani Touré (« ATT ») ont ainsi été organisées dans la capitale et dans la ville garnison de Kati, à 15 km de Bamako.

Le 22 mars 2012, des officiers de rang intermédiaire de l'armée malienne ont réussi un coup d'État contre le Président Touré. Ce fut un sérieux revers pour le processus démocratique malien pourtant prometteur, alors que celui-ci devait quitter son poste après les élections présidentielles qui devaient avoir lieu le 29 avril 2012. Les auteurs du coup, menés par le Capitaine Amadou Haya Sanogo, ont argué que leur action visait à mettre

un terme à l'incompétence du régime d'ATT concernant la gestion de la rébellion dans le nord du Mali. Se proclamant « Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État » (CNRDRE), les auteurs du coup ont suspendu la constitution et imposé un couvre-feu.

Au lieu de créer une dynamique positive ou de s'imposer efficacement contre la rébellion, le putsch a encore davantage enfoncé le Mali dans la crise constitutionnelle et politique en cours. Bien que les organisateurs du coup aient bénéficié d'un certain appui de la part du public malien, les politiciens, les syndicats et les autres acteurs de la société civile ont, pour la plupart, rejeté ce putsch. Le 26 mars, un mouvement composé de syndicats de travailleurs et de groupes de la société civile ont organisé une manifestation contre le coup. Le 27 mars, la tentative du CNRDRE d'instaurer une nouvelle constitution a échoué, ce qui a mené à la restauration de la Constitution de 1992. Quand le Capitaine Amadou Haya Sanogo a appelé à la tenue d'une conférence nationale le 5 avril, plusieurs groupes de la société civile, quelque 50 partis politiques et des syndicats ont refusé d'y participer, ce qui a entraîné l'annulation de la conférence.

Contrairement à l'objectif proclamé de créer une dynamique contre la rébellion touarègue, le coup d'État a créé une opportunité en or pour le MNLA, qui a pu atteindre ses objectifs sans trop d'efforts. Il a fait disparaître un leadership politique légitime, bien qu'inefficace, et a échoué à mettre en place des instances dirigeantes qui pourraient remplacer efficacement l'administration précédente. Plutôt que d'avoir permis la mise en place d'un leadership pour lutter contre le MNLA, le CNRDRE doit lutter pour sa propre survie. Le putsch a, en outre, divisé le pouvoir militaire en deux camps.

Profitant de l'opportunité créée par le vide politique et militaire, le MNLA a progressivement pris le contrôle de l'intégralité du nord du Mali. Le 30 mars, les rebelles ont pris le contrôle de Kidal, la capitale de la région la plus

au nord, après des affrontements dans des bases militaires en dehors de la ville. Lors des deux jours suivants, les rebelles ont capturé les deux autres grandes villes de Gao et Tombouctou. Le 6 avril, le MNLA a déclaré un cessez-le-feu unilatéral, affirmant qu'il contrôlait tous les territoires réclamés. Il a aussi annoncé la création d'un État indépendant dénommé Azawad, qui comprend les territoires qu'il a soustraits au contrôle du gouvernement de Bamako.

Pendant ce temps, au vu de la division *de facto* du Mali en deux parties et de son incapacité à se légitimer, la junte militaire s'est soumise aux demandes de la CEDEAO et de l'UA exigeant la remise du pouvoir à une autorité civile. En conséquence, le Capitaine Sanogo a signé, le 6 avril 2012, un Accord avec la CEDEAO qui prévoyait le transfert du pouvoir à une autorité civile dirigée par le président de l'Assemblée Nationale. Le 12 avril, celui-ci, Diacounda Traoré, a été intronisé nouveau président du Mali.

Bien que le début du processus de restauration de l'ordre constitutionnel représente une évolution louable, le nouveau gouvernement fait face à la double responsabilité d'instaurer un nouveau gouvernement démocratiquement élu et de gérer la déclaration de sécession de l'Azawad. Le président Traoré dispose d'un délai de 40 jours pour organiser les élections, un calendrier difficile à respecter de l'avis de beaucoup d'analystes. La situation est, par ailleurs, compliquée par la forte influence qu'exercent toujours les militaires dans ce nouvel environnement.

La remise du pouvoir à un dirigeant civil par intérim a mis un terme au putsch, mais pas nécessairement à ses conséquences. De plus, la menace posée par l'armée ne doit pas être sous-estimée. Ceci a été confirmé non seulement par les accusations de haute trahison portées par la junte à l'encontre du président déchu, mais aussi par les arrestations de deux ex-candidats à la présidence, Soumaïla Cissé et l'ex-Premier Ministre Modibo Sidibé, et de plusieurs officiers militaires de haut rang, y compris

l'ancien ministre de la Défense. Le 18 avril, deux responsables d'une coalition de la société civile opposée au putsch, Kassoum Tapo et Tiéman Coulibaly, ont eux aussi été arrêtés. Il y a en outre une possibilité que le leader du putsch se présente lui-même en tant que candidat pour les élections présidentielles, bien que cela soit expressément interdit par les normes existantes de l'UA en matière de changement anticonstitutionnel de gouvernement. Lors d'une interview avec les médias, le Capitaine Sanogo a déclaré que le président par intérim «sera ici pour 40 jours, et après 40 jours mon comité et la CEDEAO s'assièront ensemble et prépareront les organes de transition».

Depuis que la rébellion a éclaté, il est devenu clair que le MNLA n'est ni une entité monolithique, ni la seule force opérant dans le nord du pays. Alors qu'il existe plusieurs groupes de plus petite taille, le groupe islamiste Ansar Dine (« défenseurs de la foi »), qui a pris part aux combats contre les forces maliennes dans le nord, constitue un autre groupe majeur à prendre en compte. Le chef d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghali, est un chef rebelle touareg qui a fait défection. Si le MNLA et Ansar Dine ont parfois mis en commun leurs forces, notamment pour la prise de Tombouctou, les deux groupes ont néanmoins des préoccupations politiques différentes. Alors que l'aspiration du MNLA est l'établissement d'un État de l'Azawad indépendant, le but déclaré d'Ansar Dine est d'instaurer la charia dans tout le Mali. Dans une déclaration publiée sur *YouTube*, le porte-parole d'Ag Ghali a en effet déclaré : « C'est notre obligation de combattre pour l'application de la charia au Mali ». Bien qu'Ag Ghali soit un ancien chef rebelle touareg avec des ambitions politiques, il a été rapporté que son groupe possédait des liens avec Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). Selon plusieurs analystes, si le MNLA ne parvient pas à éliminer la menace représentée par Ag Ghali, celui-ci pourrait utiliser son influence pour détruire le MNLA.

La présence d'AQMI et d'autres groupes islamistes, y compris le

groupe terroriste nigérian Boko Haram, est un facteur sécuritaire aggravant. Le nord du pays, contrôlé par le MNLA en tant que terre natale du peuple de l'Azawad, fait partie de la région du Sahel, où AQMI a établi ses bases. Bien que le MNLA nie tout lien avec AQMI et ait même fait état de plans visant à éliminer AQMI de la région, le gouvernement du Mali affirme que le MNLA est lié à AQMI. Actuellement, il n'y a aucune preuve concrète de l'existence de tels liens.

Même si l'on admet que le MNLA n'a pas de lien avec les groupes islamistes et que son objectif est l'établissement d'un État laïc, le groupe n'a aucun contrôle effectif sur le nord du Mali. Bien qu'il y ait peu de rapports confirmés, des chefs d'AQMI auraient été aperçus dans la région depuis que le conflit a commencé. Le 8 avril, le consul algérien et six membres de son équipe à Gao ont été enlevés. Le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), un groupe dissident d'Al-Qaïda qui s'est séparé du fait de la marginalisation des membres africains noirs, a revendiqué ces enlèvements. Selon d'autres rapports, des membres de Boko Haram auraient en outre été aperçus à Gao. Ces informations font craindre encore davantage que le nord du Mali ne soit en train de devenir un refuge régional pour les activités d'Al-Qaïda.

Parmi les différents groupes opérant dans le nord du Mali figurent par ailleurs une variété de groupes criminels clandestins qui ont longtemps utilisé la couverture du conflit et des organisations extrémistes pour collecter des fonds par le biais d'enlèvements et de la contrebande de drogue.

Les crises constitutionnelles et sécuritaires au Mali ont également entraîné de graves problèmes humanitaires. Plus de 100 000 Maliens ont été contraints de fuir vers les pays voisins, et plus de 90 000 ont été déplacés de leurs foyers dans le nord du Mali. Il existe par ailleurs des préoccupations concernant l'accès humanitaire à ceux qui sont dans le besoin.

Dynamiques géopolitiques

Dynamiques panafricaines et régionales

En plus de mettre en lumière les faiblesses structurelles de la démocratie naissante qui s'est installée au Mali au cours des deux dernières décennies, le coup d'État représente également un revers pour les efforts de la CEDEAO et de l'UA en matière de promotion de la démocratie. Dans sa déclaration initiale, la Commission de la CEDEAO a rappelé sa politique de «tolérance zéro pour toute tentative d'obtenir ou de conserver le pouvoir par des moyens anticonstitutionnels». Lors du sommet extraordinaire qui s'est tenu le 27 mars 2012, la CEDEAO a imposé des sanctions contre le Mali, a fermé les frontières entre le Mali et les États membres ainsi que gelé l'accès aux fonds de l'Union Monétaire d'Afrique de l'Ouest jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel soit rétabli. Elle a également imposé des interdictions de voyage visant les membres de la junte en plus d'avoir gelé leurs avoirs personnels. Après avoir rejeté la déclaration d'indépendance du MNLA, la CEDEAO a aussi menacé de déployer des troupes pour appuyer le Mali dans sa lutte contre la rébellion. À cette fin, la CEDEAO a ordonné à ses planificateurs militaires de préparer et coordonner une éventuelle intervention de 3 000 militaires de la région.

Il existe cependant une division, parmi les voisins du Mali, sur la façon de résoudre le problème de la partition *de facto* du territoire malien. Le 8 avril, ceux-ci ont tenu une réunion d'urgence en Mauritanie qui a révélé les divergences d'opinion concernant la façon de gérer la déclaration annoncée par le MNLA dans le nord du pays. À Nouakchott, le ministre des Affaires étrangères du Niger a par exemple déclaré : « Nous (les pays de la région) avons besoin de rétablir l'équilibre des forces sur le terrain avant que nous puissions parler de négociations. Nous avons besoin d'organiser une confrontation avec les groupes terroristes. Le nord du Mali doit être débarrassé du terrorisme et il me semble que nous avons une occasion idéale ». D'autres pays, en

revanche, ont exprimé leur préoccupation quant à l'envoi de troupes sur le terrain. L'Algérie, qui exerce une influence politique notable dans la région et dans la lutte contre AQMI, a notamment exprimé sa préférence pour un processus politique. Lors de la réunion de Nouakchott, le ministre algérien des Affaires africaines, M. Abdelkader Messahel, a notamment déclaré que «la solution ne peut être que politique. Elle ne peut pas être le résultat d'un effort militaire, qui pourrait aggraver une situation déjà complexe et précaire».

S'agissant de la préservation de l'intégrité territoriale et l'unité du Mali, les pays voisins semblent partager une position commune. Dans un entretien publié le vendredi 6 avril dans *Le Monde*, le Premier ministre algérien, Ahmed Ouyahia, a déclaré que son pays n'accepterait jamais des menaces à l'intégrité territoriale du Mali. Alors que la plupart des États de la région hébergent des communautés touarègues sur leur territoire, ceux-ci craignent tous que la création de l'Azawad ne suscite des mouvements touaregs similaires dans leur propre pays.

Après le déclenchement de la rébellion touarègue au Mali, la Commission de l'UA a publié, le 18 janvier 2012, un communiqué condamnant les attaques des rebelles ainsi que l'utilisation injustifiée de la violence et exprimant son soutien aux efforts du gouvernement malien. De même, le 21 mars 2012, la Commission a publié un communiqué de presse condamnant « les actes répréhensibles des éléments de l'armée malienne ». Le 28 mars, dans un communiqué de presse, la Commission a réitéré sa condamnation du coup d'État et rappelé la nécessité d'un retour à l'ordre constitutionnel. Le 23 mars 2012, dans un communiqué publié à l'issue de sa 315^{ème} réunion, le CPS a déclaré qu'il « condamne fermement la rupture de l'ordre constitutionnel au Mali, intervenue à la suite du coup d'État du 22 mars 2012 et de la prise du pouvoir par des éléments de l'armée malienne ». Il a souligné « que ce coup d'État, qui s'est produit juste

avant l'élection présidentielle prévue le 29 avril 2012, constitue un sérieux recul pour le Mali et pour les processus démocratiques en cours sur le continent ». Agissant conformément au protocole du CPS, le Conseil a suspendu la « participation du Mali à toutes les activités de l'Union africaine jusqu'à la restauration effective de l'ordre constitutionnel ».

Dans la décision adoptée lors de sa 316^{ème} réunion le 3 avril 2012, le Conseil a imposé des sanctions supplémentaires, « dont l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre du dirigeant et des membres de la junte, ainsi qu'à l'encontre de l'ensemble des individus et entités concourant, d'une manière ou d'une autre, au maintien du statu quo anticonstitutionnel ». Le Conseil a également imposé des sanctions similaires contre les dirigeants et les membres de groupes armés impliqués dans les attaques dans le nord du Mali et dans les atrocités contre la population civile. Conformément à la politique de longue date de l'UA contre les atteintes à l'intégrité territoriale des États africains, le Conseil a déclaré nulles et non avenues toutes les conséquences que les groupes rebelles armés ont cherché à faire découler de l'occupation par les armes d'une partie du territoire du Mali. Le Conseil a en outre insisté sur la nécessité de restaurer l'autorité du gouvernement du Mali sur tout le territoire national.

Dans un communiqué publié le 18 avril 2012, le président de la Commission de l'UA, Jean Ping, a condamné « l'arrestation arbitraire et la séquestration des responsables [politiques maliens], en violation flagrante de leurs droits les plus élémentaires ». Il a exigé « la libération immédiate des personnalités détenues et le respect de leur intégrité physique et de leur dignité ».

À l'issue d'un sommet extraordinaire tenu le 26 avril 2012 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont décidé « de porter la transition au Mali sur une période de 12 mois, au cours desquels les élections présidentielles pour choisir un nouveau (président?) »

en maintenant les organes de transition à la tête de l'État. La Conférence a demandé « aux membres du CNRDRE de retourner dans les casernes et de se consacrer à leur mission régaliennne de défense du territoire ». Les dirigeants de la sous-région Ont par ailleurs instruit la Commission « de commencer, avec effet immédiat, le déploiement de la Force en Attente de la CEDEAO » avec le mandat d'assister le Mali dans le rétablissement de son unité et de son intégrité territoriale.

Le 28 avril, lors d'une conférence de presse, le CNRDRE a fermement rejeté la déclaration de la CEDEAO, ressentie comme une trahison. Alors que le dialogue devait se poursuivre à Ouagadougou, au Burkina Faso, entre la junte et la médiation de la CEDEAO, le 30 avril, des combats ont éclaté à Bamako dans une tentative de contre coup d'État perpétrée par des éléments favorables à ATT. Bien que, au moment de mettre sous presse, la situation soit encore confuse et que des échanges de feu aient été entendus dans Bamako, les militaires putschistes affirment avoir repris plusieurs positions stratégiques et contrôler la situation.

Dynamiques au sein de l'ONU

Dans une déclaration publiée le 22 mars 2012, les 15 membres du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) ont condamné la prise du pouvoir par les armes à un « gouvernement démocratiquement élu » et exigé le « rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel » au Mali. Le 4 avril 2012, le CSNU a publié une déclaration présidentielle condamnant fermement la situation au Mali. Tout en exprimant son espoir que les mutins prennent immédiatement des mesures pour honorer leur engagement de rétablir l'ordre constitutionnel, le Conseil de sécurité a fermement condamné la prise de contrôle du nord du territoire malien par les rebelles.

Nonobstant la crise constitutionnelle et la menace à l'intégrité territoriale du Mali, la plupart des membres permanents du CSNU sont préoccupés par l'opportunité que la

crise au Mali va créer pour les groupes terroristes opérant dans la région. Dans une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a également exprimé sa préoccupation concernant la dégradation rapide de la situation humanitaire ainsi que la présence de groupes affiliés à Al-Qaïda dans la région.

Le 18 avril, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a exprimé sa préoccupation suite à l'arrestation de plusieurs hauts fonctionnaires au Mali et a appelé à la libération immédiate de toutes les personnes arrêtées. Il a également appelé la junte à s'abstenir de toute nouvelle action qui pourrait compromettre le rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Dynamiques au sein de la Communauté internationale

La France, ancienne puissance coloniale du Mali, a rejeté la déclaration d'indépendance du MNLA. Dans une déclaration datée du 6 avril, le porte-parole du ministre des Affaires étrangères, Bernard Valero, a déclaré : « Nous considérons que la déclaration unilatérale d'indépendance de 'l'Azawad' est nulle et non avenue ». Il a en outre souligné que « la France et la communauté internationale est attachée à et défend l'unité et l'intégrité territoriales du Mali ». Parallèlement, la France a exhorté les pays de la région et le MNLA à résoudre le conflit armé par le dialogue. Dans une interview avec France 24, le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé, a déclaré qu'« il n'y aura pas de solution militaire pour les Touaregs ». « C'est une solution politique qu'il faut », a-t-il estimé. Le ministre des Affaires étrangères a également appelé à la coopération régionale pour lutter contre les éléments terroristes opérant dans la région. Après le putsch, la France a également annoncé la suspension de sa coopération avec le Mali.

Le 22 mars, la Haute Représentante de l'Union européenne (UE) pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et vice-présidente de la

Commission européenne, Catherine Ashton, a condamné la prise du pouvoir par les armes et appelé à un retour au régime civil au Mali. Le 23 mars 2012, l'UE a annoncé la suspension temporaire de ses activités de développement dans le pays. Le 22 mars, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont également annoncé qu'elles suspendaient l'aide au développement au Mali. Dans une déclaration conjointe, les deux institutions ont appelé à la restauration du gouvernement constitutionnel « pour préserver les acquis du développement du pays et de ses habitants ».

Élaboration de scénarios

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'un ou plusieurs des scénarios suivants pourraient se dérouler :

Scénario 1

La junte conserve sa mainmise sur la gestion du pays et se radicalise, assujettissant encore davantage les nouvelles autorités civiles mises en place dans le cadre de l'Accord du 6 avril 2012, et se livrant à des représailles contre les responsables militaires et politiques soupçonnés d'implication dans le contre coup d'État. La fragilisation des autorités de la transition ne leur permet pas de mener à bien le mandat qui leur a été confié et les délégitime totalement. Les efforts de la CEDEAO s'en trouvent compliqués, l'obligeant à trouver une porte de sortie permettant de préserver l'apparence du retour à l'ordre constitutionnel, sans toutefois régler les problèmes de fond.

Scénario 2

La tentative de contre coup échoue. Toutefois, elle a ouvert une brèche pouvant déboucher sur la mise à l'écart effective du CNRDRE, avec une autre insurrection militaire appuyée par des forces politiques. La transition se déroule comme prévu, et la communauté internationale apporte l'appui requis pour permettre la restauration de l'autorité de l'État au nord du pays et l'organisation d'élections dans des délais rapprochés.

Scénario 3

Le conflit au sein de l'appareil militaire dégénère, induisant des problèmes sécuritaires et humanitaires accrus au nord du pays et plongeant le sud dans une situation d'anarchie. La crise de leadership, combinée à un possible approfondissement des divisions entre les pays voisins du Mali sur la façon de résoudre la rébellion touarègue dans le nord, entrave une action régionale efficace et risque de renforcer l'emprise des groupes armés et terroristes sur le nord du Mali, avec des risques de contagion régionale.

Scénario 4

Dans le contexte de tensions au sein de l'appareil militaire, la médiation de la CÉDÉAO parvient à rapprocher les positions et à convaincre la junte de laisser travailler les autorités civiles afin qu'elles puissent remplir efficacement leur mandat. L'appui proposé par la CÉDÉAO aux institutions militaires maliennes permet en outre à l'armée de se concentrer sur la menace posée par les mouvements rebelles. Le gouvernement du Mali, avec le soutien des pays de la région, lance une opération militaire ou diplomatique pour récupérer les territoires actuellement contrôlés par les groupes armés et terroristes.

Options de réaction rapide

Ci-après figurent les options de

réaction rapide que le CPS pourrait envisager :

Option 1

Le CPS pourrait privilégier une approche reposant sur une gestion purement régionale de la crise, le niveau continental se limitant à apporter un appui politique de principe. L'UA ne s'impliquerait de façon beaucoup plus directe dans la gestion de la crise qu'en cas d'échec avéré de l'initiative régionale.

Option 2

Le CPS pourrait encourager le Président de la Commission à nommer un envoyé spécial pour assurer un meilleur suivi de la situation, et permettre au CPS de mieux ajuster son appui à la CÉDÉAO en fonction de l'évolution de la situation. La gestion de la crise demeure régionale, mais la présence d'un envoyé spécial de l'UA permet de renforcer l'appui apporté à la CÉDÉAO.

Option 3

Le CPS pourrait s'impliquer plus activement dans la gestion de la crise et ne pas se limiter à un simple appui de principe à l'action de la CÉDÉAO. À cet égard, le CPS pourrait s'engager en faveur de l'adoption d'une stratégie globale permettant de combiner les avantages comparatifs respectifs de l'UA et de la CÉDÉAO et bénéficiant de l'appui de tous les pays de la région.

Cette stratégie doit reposer sur l'utilisation graduée de tous les instruments de pression disponibles, allant de sanctions telles que déjà contenues dans les décisions du CPS, à une intervention militaire tel qu'envisagée par la CÉDÉAO.

Documentation :

Documents pertinents de l'UA :

PSC/MIN/COMM./2.(CCCXIX) (24 avril 2012) Communiqué sur la situation au Mali

PSC/PR/BR/3.(CCCXVII) (12 avril 2012) Déclaration sur la situation au Mali

PSC/PR/COMM(CCCXV) (23 mars 2012) Communiqué sur la situation au Mali

PSC/PR/COMM/2.(CCXC VII) (20 octobre 2011) Communiqué sur la situation en Libye

PSC/AHG/3(CCXCI) (26 août 2011) Rapport du Président de la Commission sur la situation en Libye and sur les efforts de l'Union africaine pour une solution politique à la crise libyenne

PSC/AHG/COMM. (CCXCI) (26 août 2011) Communiqué sur la situation en Libye

Analyse de conflit régional

SOUDAN ET SOUDAN DU SUD

Précédents communiqués du CPS et de l'UA

Dans un communiqué de presse publié le 27 mars 2012, la Commission de l'UA a pris note de «l'escalade de la situation sécuritaire à la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, où des combats ont éclaté entre les forces armées du

Soudan et du Soudan du Sud ». Selon la déclaration, les violences ont consisté en « des combats au sol des deux côtés de la frontière et des bombardements aériens ». Dans un autre communiqué publié le 11 avril 2012, la Commission a exprimé sa «profonde préoccupation face à l'escalade du conflit armé sur la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud » et a appelé les deux parties à « exercer la plus grande retenue et à respecter l'intégrité territoriale de l'autre État ». Elle a également exigé que chaque partie retire ses forces présentes dans l'autre territoire ainsi que la fin des bombardements aériens.

Dans la déclaration, **PSC/PR/BR/2. (CCCXVII)**, publiée le 12 avril, le CPS «a fermement condamné les actions malheureuses et injustifiées qui ont caractérisé le comportement des deux parties au cours du mois écoulé». S'agissant du Soudan du Sud, le Conseil a noté avec préoccupation «l'occupation illégale et inacceptable par l'armée du Soudan du Sud de Heglig, située au nord de la frontière convenue du 1^{er} janvier 1956 ». En conséquence, le Conseil « a exigé le retrait immédiat et inconditionnel de l'armée du Soudan du Sud de cette zone ». S'agissant du Soudan, il a à nouveau exigé que le gouvernement de

Khartoum « mette fin à ses bombardements aériens sur le Soudan du Sud ».

Le 24 avril, le CPS a tenu une réunion au niveau ministériel à l'issue de laquelle il a publié un communiqué, **PSC/MIN/COMM/3. (CCCXIX)**, sur la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud. Dans ce texte, en plus d'exprimer sa préoccupation face à la violence entre les deux pays, qu'il a qualifiée de menace à la paix et la sécurité, le Conseil a condamné les « violations des droits de l'Homme des non-combattants dans la zone touchée, les dommages causés aux infrastructures économiques, en particulier les installations pétrolières, et les déclarations incendiaires des deux côtés dans les médias débouchant sur une diabolisation réciproque, pouvant entraîner d'éventuelles actions hostiles par des éléments extrémistes, y compris des attaques xénophobes ». Le Conseil a adopté plusieurs décisions fermes portant sur les diverses dimensions de la crise. Parmi elles figurent l'adoption d'une feuille de route en sept points que les deux pays étaient tenus d'adopter « afin de résorber la tension actuelle » et de « faciliter la reprise des négociations sur les questions post-sécession et la normalisation de leurs relations ». Le Conseil a également exigé que les deux États reprennent inconditionnellement et dans un délai de deux semaines les négociations sur les questions cruciales. Il est à noter qu'il a aussi décidé que ces négociations devaient être achevées d'ici trois mois et que, si aucun accord ne venait à être conclu au cours de cette période, les propositions que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA soumettra sur toutes les questions pendantes seraient approuvées « comme solution définitive et contraignante s'agissant des questions post-sécession ».

Potentiel d'escalade de la crise

La tension croissante entre le Soudan du Sud et le Soudan a malheureusement dégénéré en affrontements armés. Outre les conflits en cours dans les États

frontaliers du Kordofan méridional et du Nil Bleu et l'appui clandestin aux rebelles opérant dans l'État voisin, qui ont accru les tensions entre les deux parties, le différend pétrolier a dégénéré en affrontements armés impliquant des prises de territoire et des bombardements aériens. N'étant pas parvenus à un accord sur les frais de transit, les deux pays ont eu recours à des actions unilatérales.

En guise de paiement pour l'utilisation de ses oléoducs et de ses infrastructures pour l'exportation du pétrole, le Soudan a commencé à saisir une partie du pétrole provenant du Sud. Après avoir accusé Khartoum d'avoir volé 815 millions de dollars de pétrole, le Soudan du Sud a annoncé, en janvier 2012, l'arrêt total de sa production pétrolière. En dépit d'un pacte de non-agression signé par les deux parties en février, la situation a dégénéré en affrontement armé et le Soudan du Sud s'est emparé du champ pétrolifère disputé de Heglig, situé à la frontière entre les deux pays. Le Soudan a, pour sa part, effectué des bombardements aériens sur plusieurs zones au Soudan du Sud.

Bien que le SPLA se soit finalement retiré de Heglig quelques jours après, la tension entre les deux pays reste très élevée et les causes sous-jacentes qui ont mené aux affrontements armés n'ont pas encore été résolues. Sur le court terme, les attaques transfrontalières et le soutien clandestin aux groupes armés qui combattent dans le territoire de l'autre État risquent de continuer à alimenter les tensions. De tels développements, ajoutés à la rhétorique belliqueuse, n'apaisent en rien les craintes de voir le Soudan et le Soudan du Sud se rapprocher de la guerre totale.

Enjeux centraux et dynamiques internes

Même si le Soudan du Sud a accédé au statut d'État indépendant le 9 juillet 2011 avec la bénédiction du Soudan, il reste un certain nombre de questions non résolues entre les deux pays. L'incapacité des deux États à répondre immédiatement à

ces questions ayant entaché leurs relations, les affrontements de mars 2011 à Abyei ainsi que l'éruption du conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, au Soudan, ont considérablement accru la tension entre les deux voisins, qui s'accusent mutuellement et régulièrement de soutenir les rebelles actifs dans leur territoire respectif. Alors que le Soudan accuse le Sud de soutenir la faction nord du Mouvement Populaire pour la Libération du Soudan dans le nord (SPLM-N), qui combat le gouvernement d'Omar el-Béchir au Kordofan méridional et au Nil Bleu, le Sud accuse Khartoum d'alimenter la violence au Soudan du Sud.

Depuis octobre 2011, il ne s'agit plus de simples échanges d'accusations. Les forces armées soudanaises (FAS) ont effectué des bombardements aériens et mené plusieurs attaques transfrontalières. Le 11 novembre, le porte-parole du SPLA a déclaré à l'AFP qu'« il y a eu des combats à Kuek après une attaque visant notre base menée par les Forces armées soudanaises et des mercenaires ». De même, le 3 décembre 2011, des affrontements entre le SPLA et les FAS ont éclaté dans la ville frontalière contestée de Jau, juste au nord du camp de réfugiés de Yide, dans l'État d'Unité. Les autorités sud-soudanaises ont alors affirmé que Jau, bombardée en novembre 2011, faisait partie du Soudan du Sud. Les autorités soudanaises, de leur côté, ont assuré que Jau était située au Kordofan méridional et qu'elle servait de voie d'approvisionnement pour les rebelles du SPLA-N.

La nature des économies des deux pays est telle que, malgré l'indépendance du Sud et son statut d'État souverain, celles-ci demeurent intimement liées. Elles sont toutes deux fortement dépendantes du pétrole, bien que dans des proportions différentes. Les deux pays sont mutuellement interdépendants, le Sud possédant 75 pour cent du pétrole et le Nord possédant l'oléoduc et les installations nécessaires à l'exportation de ce pétrole. En l'absence d'accord concernant le

partage des revenus pétroliers, un différend est apparu en 2011 au sujet des paiements rétroactifs pour l'utilisation de l'oléoduc soudanais par le Sud.

Les tensions qui résultent de cette mésentente sur les revenus du pétrole ont dégénéré en janvier 2012, lorsque les deux pays se sont avérés incapables de s'accorder sur un droit de transit. Alors que Khartoum exige 1 milliard de dollars en paiements rétroactifs et 36 \$ pour chaque baril qui transite par son oléoduc, Juba ne veut pas payer plus d'un dollar, conformément aux normes internationales.

Apparemment agacé par le non-paiement des précédents chargements et par l'absence d'un accord sur les frais de transit, le Soudan a par la suite empêché deux navires chargés de pétrole sud-soudanais de quitter le port. Selon le ministre sud-soudanais du Pétrole et des Mines, Stephen Dhieu Dau, le Soudan aurait également confisqué environ 120 000 barils de pétrole sud-soudanais par jour en guise de moyen de paiement. Le 22 janvier 2012, le gouvernement sud-soudanais a annoncé la suspension de sa production pétrolière, privant ainsi à la fois Khartoum et lui-même d'une importante source de revenus.

Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, chargé de faciliter les négociations entre les deux pays sur les questions non encore résolues, a pendant ce temps été occupé à circonscrire les nouveaux foyers de tension et à convoquer des pourparlers entre les deux pays. Ces négociations ont eu lieu début février à Addis Abéba.

Le 13 mars 2012, les représentants du Soudan et du Sud-Soudan y ont paraphé deux Accords : l'Accord sur la démarcation de la frontière et l'Accord-cadre sur le statut des ressortissants de l'autre État et les questions connexes. L'Accord sur la démarcation frontalière établit des mécanismes pour superviser et pour mener le processus de démarcation, alors que l'Accord sur la citoyenneté offre aux Sud-Soudanais le droit de résider, d'être propriétaire, de travailler et de voyager au Soudan. Il

en est de même pour les citoyens soudanais présents sur le territoire sud-soudanais.

À la mi-mars, alors que la fin de la période de neuf mois pour régler les questions en suspens (fixée au 8 avril) approchait, quelques avancées ont été enregistrées dans le cadre des négociations. Des Accords-cadres ont été paraphés de façon à garantir aux ressortissants de chaque État le droit de jouir de la liberté de résidence, de la liberté de mouvement, de la liberté d'entreprendre une activité économique et de la liberté d'acquérir et de disposer de biens. Douze fonctionnaires du ministère sud-soudanais de l'Intérieur sont arrivés le 7 avril à Khartoum pour commencer à délivrer des documents de voyage d'urgence pour les sudistes présents au Soudan, et l'ambassade du Soudan du Sud à Khartoum a délivré des documents de voyage d'urgence aux personnes d'origine sud-soudanaise. Elle a en outre fait part de son intention de commencer à délivrer des certificats nationaux ainsi que des passeports. Alors que l'on estime à 500 000 le nombre de sudistes vivant au Soudan, quelque 107 000 d'entre eux se sont enregistrés pour retourner au Soudan du Sud.

S'agissant des autres Sud-Soudanais et des Soudanais vivant dans le sud, la question demeure quant à leur statut et à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Préoccupé par la rhétorique guerrière et les affrontements sporadiques entre le SPLA et les FAS dans les zones frontalières, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA a également parrainé un pacte de non-agression entre les deux parties. Au cours des pourparlers du 10 février à Addis Abéba, les deux voisins ont signé un mémorandum d'Accord sur la non-agression et la coopération. Dans ce document, les deux parties se sont engagées à «respecter la souveraineté de l'autre, à tous égards, y compris son indépendance politique» et «à ne mener aucune attaque ni aucun bombardement contre le territoire de l'autre État et à ne jamais envahir,

occuper ou annexer, même temporairement, le territoire de l'autre État ».

Les Soudans ont toutefois continué à échanger accusations et contre-accusations. Le 14 février, Juba a notamment accusé Khartoum d'avoir violé l'Accord en alléguant que les forces soudanaises avaient bombardé la ville de Jau. Quatre soldats sud-soudanais auraient été tués dans l'attaque. Les tensions se sont par la suite intensifiées au cours du mois de mars : le 26, des escarmouches entre le SPLA et les FAS ont été signalées le long de la frontière commune et le lendemain, l'armée de l'air soudanaise aurait largué des bombes à proximité des champs de pétrole de Bentiu, dans l'État d'Unité, au Soudan du Sud.

Le mois d'avril a été caractérisé par l'escalade de la violence entre les forces armées des deux pays, avec des affrontements militaires à grande échelle le long de leur frontière commune. Le 9 avril, de violents combats ont éclaté entre le SPLA et les FAS dans la zone frontalière de Heglig. Dans la foulée, le SPLA a affirmé, le 10 avril, qu'il avait pris le contrôle de la ville de Heglig ainsi que de ses gisements de pétrole et de ses installations. Cette prise de contrôle a conforté les éléments radicaux à Khartoum dans leurs positions et ainsi précipité les récentes attaques militaires soudanaises au Soudan du Sud. Le Parlement du Soudan a en outre qualifié le Soudan du Sud « d'ennemi » de la nation, exhortant le gouvernement à expulser le SPLA de Heglig.

En réponse à la prise de Heglig par le SPLA, les FAS ont effectué plusieurs bombardements aériens contre des positions du SPLA dans la ville mais aussi plus profondément dans le territoire du Soudan du Sud. Tout comme lors d'opérations similaires des FAS, il a été rapporté que des zones civiles ont également été visées par ces attaques.

Le 21 avril, le vice-président sud-soudanais, Riek Machar, a confirmé que le SPLA s'était retiré de Heglig la veille au soir. Le Soudan a répondu

en affirmant qu'il avait expulsé de force le SPLA de Heglig, et des responsables du gouvernement de Khartoum, y compris el-Béchir, ont été vus se réjouissant avec leurs partisans.

Bien que ce retrait ait constitué un important développement qui était nécessaire pour apaiser les tensions, il n'a pas pour autant entraîné une cessation complète des hostilités. Le 23 avril, l'aviation soudanaise a, par exemple, pilonné la capitale de l'État d'Unité, Bentiu, et la ville voisine Rubkotna.

Les affrontements entre les deux pays s'ajoutent aux difficultés économiques et sécuritaires qui les affectent. Le Soudan du Sud fait notamment face à une crise économique, à des menaces sécuritaires internes et à des problèmes de développement. C'est pourquoi certains observateurs ont remis en question la sagesse des décisions de Juba concernant la suspension de la production pétrolière ainsi que la prise de Heglig. Le Soudan, de son côté, est également confronté à une crise économique, mais aussi à une crise interne au sein du gouvernement ainsi qu'à de graves problèmes de sécurité intérieure dans ce qui est devenu le nouveau Sud, à savoir les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Le fait que la communauté internationale n'ait pas tenu sa promesse de récompenser le Soudan pour avoir permis au sud de faire sécession – en supprimant par exemple le Soudan de la liste des pays parrainant le terrorisme ou en mettant fin aux sanctions économiques pesant contre Khartoum – a renforcé la position des extrémistes au Soudan et a rendu difficile pour le gouvernement le fait de tenir les promesses faites dans les circonscriptions clés.

Par ailleurs, la crise humanitaire au Kordofan méridional et au Nil Bleu continue à être une source de préoccupation sérieuse. Le 9 février, l'ONU, l'UA et la Ligue arabe ont présenté une proposition tripartite pour fournir une aide humanitaire aux civils dans les zones contrôlées par le gouvernement et les rebelles

dans ces deux États. Il reste à déterminer si la proposition sera acceptée, en particulier par le gouvernement de Khartoum, et si elle sera mise en œuvre.

Dynamiques géopolitiques

Dynamiques panafricaines et régionales

Dans un communiqué de presse daté du 22 avril 2012, le Président de la Commission de l'UA, Jean Ping, a appelé les gouvernements du Soudan du Sud et du Soudan à mettre fin aux « combats insensés » pour Heglig, à mettre intégralement en œuvre les engagements sécuritaires qu'ils ont conclu et à reprendre les négociations sur les questions post-sécession, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA. M. Ping a également souligné la nécessité pour les deux parties de s'abstenir de faire des « déclarations incendiaires » qui non seulement compliquent la situation actuelle mais aussi sapent les perspectives de bonnes relations entre les deux États et leurs peuples. Il a souligné que les propos tenus par les instances dirigeantes, notamment la désignation de Juba comme un « ennemi » et l'appel à un changement de régime à Khartoum, étaient contraire aux principes sur lesquels les deux pays ont convenu de résoudre leurs problèmes postindépendance.

Le Président a également exhorté les deux voisins à reprendre immédiatement et sans conditions les négociations afin de conclure des accords sur toutes les questions en suspens qui ont trait à la sécurité, à la démarcation des frontières, à la nationalité et à la citoyenneté, aux dispositions financières transitoires (TFA) ainsi qu'à Abyei, dans le respect du principe de l'établissement de deux États viables sous la forme du Soudan et du Soudan du Sud. Le communiqué de l'UA du 22 avril a également salué les initiatives et le rôle joué par l'IGAD, en particulier son actuel président, le Premier ministre éthiopien Meles Zenawi, pour sa participation et son soutien continus aux efforts du Groupe de

mise en œuvre de haut niveau de l'UA. L'Éthiopie, qui est considérée comme un pays neutre et impartial par les deux parties, a initié et hébergé de nombreuses négociations entre les deux États. Le 31 mars, les responsables de Juba et Khartoum se sont par exemple rencontrés à Addis Abéba sous l'égide de M. Zenawi pour discuter des récents affrontements, mais cette médiation n'a pas été fructueuse.

D'autres dirigeants régionaux ont également appelé à la retenue et proposé une médiation entre les deux voisins. Le 18 avril, le Président du Kenya Mwai Kibaki a appelé les membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) à trouver ensemble des façons de résoudre diplomatiquement la crise actuelle. Le vice-président kényan, Kalonzo Musyoka, a également offert d'aider les deux pays à résoudre pacifiquement leurs différends, soulignant qu'une nouvelle guerre aurait des conséquences majeures non seulement sur les économies des deux pays mais aussi sur la stabilité de la région entière.

Cependant, dans une déclaration qui pourrait aggraver les relations entre Khartoum et Kampala, l'Ouganda a pris une position différente en mettant en garde le Soudan de ne pas entrer en guerre avec son voisin du sud. Dans une déclaration datée du 20 avril 2012, le chef d'État-major des Forces armées ougandaises, Aronda Nyakairima, a annoncé que l'Ouganda interviendrait du côté de Juba si les affrontements entre le Soudan du Sud et le Soudan venaient à dégénérer en une guerre à grande échelle. Il a assuré que l'Ouganda ne resterait pas assis à ne rien faire. Cette déclaration ougandaise a accru les possibilités d'une guerre par procuration dans la région.

Le conflit en cours et les tensions croissantes entre le Soudan du Sud et le Soudan exacerbent également d'autres conflits dans la région. Le chef de la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), Ibrahim Gambari, a dit craindre le 20 avril que les rebelles du Darfour ne soient en train

d'exploiter l'impasse dans laquelle se trouvent le Soudan et le Soudan du Sud, après que quatre membres de la MINUAD aient été tués la veille et que trois attaques aient été menées, le jour précédent, par différents groupes rebelles.

Dynamiques à l'ONU

Le Conseil de sécurité de l'ONU, dans sa résolution 2024 (2011) du 14 décembre 2011, a mandaté la Force Intérimaire de Sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour soutenir le processus de paix en cours entre le Soudan et le Soudan du Sud. Le 18 avril, après l'avoir informé sur la tension croissante et la violence entre les deux pays, le chef du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, l'ancien président sud-africain, Thabo Mbeki, a exhorté le Conseil à prendre des mesures pour faire cesser les combats, avertissant que les deux parties étaient enfermées dans une « logique de guerre » avec les éléments radicaux qui exerçaient une influence de plus en plus importante.

Depuis le début de la flambée de violence à Heglig, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a maintes fois exhorté le Soudan et le Soudan du Sud à cesser les combats et à retourner à la table des négociations. Il a appelé le Soudan du Sud à retirer immédiatement ses forces de Heglig, rappelant que la décision de Juba de prendre possession de la région constituait « une violation de la souveraineté du Soudan et un acte manifestement illégal ». Il a également appelé le gouvernement du Soudan à cesser immédiatement les bombardements en territoire sud-soudanais et à retirer ses forces des territoires contestés, y compris Abyei. Il a en outre appelé les deux pays à cesser de soutenir les forces rebelles actives dans le territoire voisin.

Dynamiques au sein de la Communauté internationale

Le 22 avril, alors que la pression internationale sur les deux Soudans se faisait de plus en plus forte, le président américain Barack Obama a exhorté les dirigeants des deux pays à cesser les combats et à entamer des négociations pour régler leurs

différends. Dans un message vidéo, Obama a appelé le Soudan à cesser ses actions militaires contre son voisin, y compris les bombardements aériens, et demandé au Soudan du Sud de cesser tout appui aux groupes armés opérant à l'intérieur du Soudan ainsi que de stopper ses opérations militaires transfrontalières. Dans une déclaration publiée peu avant, la secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton, a blâmé Khartoum pour la plupart de la violence, jugeant que « les bombardements menés par des avions sont la preuve d'un usage disproportionné de la force ». L'envoyé américain aux Soudans, l'ambassadeur Princeton Lyman, qui a visité Juba et Khartoum les 19 et 20 avril, a de son côté relevé que les deux parties étaient conscientes de la proximité du spectre de la guerre ainsi que des répercussions néfastes d'une telle guerre.

La Chine, qui a également appelé à la retenue et à la tenue de pourparlers entre les deux pays, est considérée comme une puissance en mesure d'exercer une influence sur les deux pays. Pékin a récemment annoncé qu'elle avait l'intention de profiter de la visite dans la capitale chinoise du président sud-soudanais, Salva Kiir Mayardit, et sa rencontre avec le président chinois Hu Jintao, pour « tenter de convaincre les deux camps d'éviter l'escalade ». Suite à la réunion des deux chefs d'État, le 24 avril 2012, le président chinois a appelé les deux Soudans à la retenue. « La Chine espère sincèrement que le Soudan du Sud et le Soudan seront à l'avenir de bons voisins qui coexisteront en toute amitié et de bons partenaires qui se développeront de concert », a déclaré M. Hu, dont les propos ont été rapportés par la télévision d'État chinoise. Le dirigeant chinois a en outre rappelé à son homologue sud-soudanais que « l'objectif le plus urgent est de coopérer activement aux efforts de médiation de la communauté internationale et d'arrêter le conflit armé dans les territoires frontaliers ».

Suite à une demande faite par le Soudan, la Ligue arabe a organisé le 26 avril, au Caire, une réunion d'urgence des ministres des Affaires

étrangères, présidée par le Koweït en sa qualité de président en exercice du Conseil des Ministres.

Élaboration de scénarios

En fonction des actions qui seront entreprises au cours des prochains mois par les parties au conflit, la crise entre Juba et Khartoum pourrait suivre un certain nombre d'évolutions. Voici les scénarios possibles :

Scénario 1

Les tensions croissantes et les conflits en cours, conjugués à une guerre de mots provocateurs et militants, y compris des appels à un changement de régime, pourraient porter la crise à un autre niveau et conduire à une guerre à grande échelle entre les deux pays.

Scénario 2

La crise pourrait diviser les puissances et les organisations régionales, entravant de ce fait les efforts pour résoudre la crise au Soudan et dans la région.

Scénario 3

Des pourparlers pertinents et exhaustifs entre les parties, menés sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA avec un soutien accru de l'IGAD, du Conseil de sécurité et des États membres de l'UA, pourraient contribuer à résoudre la crise et à régler les questions post-sécession non résolues.

Options de réaction rapide

Compte tenu des scénarios ci-dessus, les actions suivantes pourraient être envisagées :

Option 1

Le CPS pourrait appeler à la cessation de toutes les hostilités et à la mise en œuvre des accords de sécurité que les deux parties ont signés sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, y compris le pacte de non-agression.

Option 2

Le Conseil pourrait également envisager de publier une déclaration réitérant son appel pour la

finalisation rapide des négociations sur les questions en suspens. À cet égard, il pourrait également exhorter les dirigeants des deux pays ainsi que les États membres de l'IGAD, en particulier l'Éthiopie, à faciliter la tenue de la réunion au sommet prévue entre les deux dirigeants.

Le CPS pourrait aussi exhorter tous ses pays membres à s'abstenir de

toute déclaration ou action susceptible de compromettre les perspectives d'un règlement pacifique du conflit.

Option 3

Bien que les décisions prises le 24 avril par le CPS soient louables, le CPS pourrait également envisager d'utiliser les bons offices du

président actuel de l'IGAD, Meles Zenawi, ainsi que d'envoyer des missions de haut niveau à Khartoum et à Juba, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA, pour tenter de mettre fin aux attaques constantes des FAS et à la guerre des mots qui rapprochent les deux pays d'un conflit ouvert.

Analyse sécuritaire régionale

ARMÉE DE RÉSISTANCE DU SEIGNEUR (LRA)

Précédents communiqués du CPS et de l'UA

Le 22 novembre 2011, l'Union africaine (UA) a officiellement qualifié l'Armée de Résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*, LRA) de groupe terroriste et a autorisé une initiative visant à renforcer la coopération régionale pour l'élimination du groupe.

Le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa 295^{ème} réunion tenue le 27 septembre 2011, a suivi une communication du Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, sur les activités relatives à l'initiative de coopération régionale de l'UA pour l'élimination de la LRA. Le rapport a examiné la lutte contre la LRA à la lumière des dispositions du Plan d'action de Tripoli [**SP/ASSEMBLY/PS/MAP(I)**] adopté par la Conférence de l'Union à Tripoli en août 2009, et la décision qui a suivi [**Assembly/AU/Dec.294 (XV).2**], adoptée à Kampala en juillet 2010. Le Conseil a également pris note de la décision **Assembly/AU/Dec.369(XVII)** de la 17^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo en juillet 2011, dans laquelle la Conférence s'est félicitée des initiatives prises par la Commission sur la question de la LRA.

Dans un communiqué de presse [**PSC/PR/PS(CCXCV)**] publié après l'exposé de l'Ambassadeur Lamamra, le Conseil a exprimé son plein appui aux conclusions de la réunion ministérielle régionale tenue à Addis Abéba, le 8 juin 2011, par les pays touchés par les atrocités de la LRA. Après avoir salué les efforts des États membres concernés pour leur coopération et leur collaboration dans le cadre de la lutte contre la LRA, le Conseil a approuvé la demande d'autorisation rapide de l'opération envisagée contre la LRA, dans toutes ses composantes, y compris la Force régionale d'intervention (FRI), le Centre d'opération conjoint (COC) et le Mécanisme conjoint de coordination (MCC). Le Conseil a également félicité la Commission de l'UA pour les mesures déjà prises dans le cadre du suivi de ses décisions, notamment la première réunion ministérielle régionale sur la LRA, tenue à Bangui, en République centrafricaine (RCA), les 13 et 14 octobre 2010; la mission technique d'évaluation conjointe impliquant des experts de la Commission et des États membres touchés par les activités de la LRA, effectuée du 16 mars au 5 avril 2011; et, enfin, la deuxième réunion ministérielle régionale sur la LRA. Le CPS a, par ailleurs, exprimé sa profonde préoccupation pour la sécurité et la stabilité régionale face à la poursuite des activités criminelles de la LRA en République démocratique du Congo (RDC), en République du Soudan du Sud et en RCA, et a appelé au renforcement des efforts régionaux et continentaux visant à éliminer ce groupe rebelle d'une brutalité extrême.

La deuxième réunion des ministres de la Défense et de la Sécurité des pays touchés par les atrocités de la LRA a eu lieu au siège de l'Union africaine, à Addis Abéba, du 6 au 8 juin 2011. Dans un communiqué de presse daté du 8 juin, l'UA a annoncé que les ministres avaient convenu de la mise en place d'un mécanisme conjoint de coordination (MCC), structure *ad hoc* composée des ministres de la Défense des pays concernés, qui coordonnera les efforts de l'UA dans sa lutte contre la LRA. Afin de mettre fin aux atrocités commises par la LRA, l'Accord a en outre recommandé la création d'une mission de l'Union africaine constituée de troupes fournies sur une base volontaire par les pays touchés. L'UA a également décidé de mobiliser les ressources financières, logistiques et toute forme de soutien nécessaire au profit des autres composantes de la FRI. Les résultats de la réunion ont été présentés pour adoption aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de Malabo, en Guinée équatoriale, en juin et en juillet 2011. Les pays affectés par la LRA ont en outre convenu que la lutte contre le groupe rebelle devait être autorisée par l'UA et effectuée en collaboration avec l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble.

Potentiel d'escalade de la crise

La LRA continue de poser une grave menace à la sécurité des civils en RDC, au Soudan du Sud et en RCA, ainsi qu'à la paix et aux processus politiques en cours dans ces pays. Au fil des ans, la LRA, qui sait tirer profit des dynamiques et des conflits locaux, a également démontré sa

capacité à entreprendre des opérations transfrontalières, ce qui a des répercussions sur le potentiel d'escalade des crises dans la sphère régionale. À la suite d'une série d'opérations dirigées contre la LRA, la capacité de nuisance du groupe rebelle a été réduite. Il est toutefois encore en mesure de profiter de l'absence de forces de sécurité adéquates dans sa vaste zone d'opération pour attaquer des communautés isolées, y kidnapper facilement de futurs combattants, dont de nombreux enfants, et piller les communautés pour s'approvisionner et assurer sa subsistance.

Actuellement dans une phase de désescalade, la LRA se cache dans les zones reculées qui échappent au contrôle du gouvernement et s'attaque aux communautés faibles et isolées. Il est malgré tout possible que le groupe forme des alliances opportunistes avec d'autres groupes rebelles au Darfour et dans la région des Grands Lacs afin de se renforcer. En dépit de son état de faiblesse actuel, la LRA est encore capable d'instiller la peur et de semer la violence dans son théâtre d'opérations. En l'absence de mécanismes de protection des civils robustes et coordonnés, les peuples vivant dans les zones touchées par la LRA continuent d'être affectés par les activités des rebelles. Les divers groupes armés créés pour protéger les civils contre les attaques de la LRA risquent également de poser un problème supplémentaire dans cette région connue pour la prolifération des armes légères et de petit calibre, posant ainsi des difficultés pour les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) en cours dans la région.

Enjeux centraux et dynamiques internes

Bien que les renseignements concernant son état de santé ou sa localisation demeurent rares, des responsables des forces ougandaises affirment que le chef de la LRA, Joseph Kony, est toujours vivant et se trouve quelque part en Centrafrique.

La Cour Pénale Internationale (CPI) a

émis le 6 octobre 2005 un mandat d'arrêt international à l'encontre de Joseph Kony. Ce mandat d'arrêt comporte 33 chefs d'accusations criminels parmi lesquels des crimes contre l'humanité (réduction en esclavage, assassinats, esclavage sexuel et viol) et des crimes de guerre (assassinat dans un contexte de guerre, attaques délibérées contre les populations civiles, traitements cruels envers les civils, pillages, recrutement forcé d'enfants et utilisation du viol comme tactique de guerre). Kony nie toutes ces accusations.

Les gouvernements de la région ont minimisé les menaces posées par la LRA pendant des années, en particulier après l'opération « coup de tonnerre » (*lightning thunder*) de 2008, dirigée par l'Ouganda avec l'appui des États-Unis, qui a considérablement affaibli la LRA sur les plans logistique et humain. La LRA est actuellement active en dehors de l'Ouganda et, de ce fait, la menace interne qu'elle représentait s'est étendue aux populations situées hors des frontières ougandaises. Le gouvernement et l'armée de la RDC ont minimisé l'importance du problème LRA, sa présence au nord-est de la Province Orientale, à plus de 1 000 km de Kinshasa, n'étant pas perçue comme un problème sécuritaire prioritaire par le gouvernement. La LRA a également été minimisée par le gouvernement centrafricain, la capitale n'étant pas menacée par les attaques rebelles sporadiques dans le sud-est; celles-ci ne menacent en effet pas les intérêts économiques et politiques vitaux. Le plus jeune État du monde, le Soudan du Sud, fait de son côté face à de nombreux problèmes sécuritaires nationaux et régionaux. De ce fait, la LRA n'est pas non plus perçue par Juba comme une menace sécuritaire prioritaire.

Depuis le lancement de l'opération « coup de tonnerre » en 2008, la LRA a toutefois tué plus de 2 000 personnes, en a enlevé au moins 4 000 et a provoqué le déplacement de plus de 400 000 civils dans différentes parties de l'Ouganda, du

Soudan du Sud, de la RDC et de la RCA.

L'opération conjointe contre la LRA a été approuvée par le CPS le 22 novembre 2011, avec l'appui de l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale. Les troupes ougandaises dirigeront cette nouvelle force régionale, qui sera composée de contingents du Soudan du Sud, de la République centrafricaine et de la RDC, avec pour objectif de chasser les combattants rebelles et leur célèbre chef, apparemment cachés dans la jungle centrafricaine. Ces forces conjointes seront basées dans la ville sud-soudanaise de Yambio, près de la frontière congolaise. Les troupes seront déployées dans les zones forestières, soupçonnées de servir de base à Kony et à ses combattants pour mener leurs activités. Cette nouvelle initiative de l'UA pour éliminer la LRA et mettre fin à ses atrocités est considérée par beaucoup d'observateurs comme étant la plus complète et la plus efficace entreprise jusqu'à présent.

Selon les dernières estimations, la LRA serait composée de 200 à 250 combattants éparpillés en petits groupes à travers l'Afrique centrale. Les experts militaires affirment toutefois qu'il sera très difficile de complètement éliminer le mouvement, celui-ci étant dispersé dans une région grande comme la moitié de la France. Les rebelles sont par ailleurs très à l'aise dans la forêt et sont familiers des méthodes de survie en situations extrêmes. Selon les témoignages de soldats ougandais, les rebelles sont capables de survivre même lors des périodes de sécheresse en consommant de l'argile filtrée mélangée avec du miel à laquelle ils donnent la forme d'une saucisse. Une part de cette mixture permet à un individu de subsister pendant plusieurs jours.

Par ailleurs, de nombreux observateurs ont exprimé un certain scepticisme quant au succès de l'opération militaire contre la LRA, étant donné l'absence d'un financement adéquat et d'un leadership coordonné ainsi que

l'insécurité des réseaux routiers de la région, qui pourrait entraver les mouvements et la coordination des troupes africaines. Les relations difficiles et conflictuelles des armées nationales impliquées dans l'opération constituent un autre sujet de préoccupation. L'UA a toutefois souligné que cette mission multidimensionnelle comprendrait une facette sociale et humanitaire en soutien à l'opération militaire, afin d'éviter les problèmes qui sont déjà perceptibles.

Le mandat et les modalités de financement de cette force d'intervention régionale ne sont pas encore clairs, ce qui risque de poser certaines difficultés pour la réussite de l'opération. Toute hypothèse avançant que le problème de la LRA peut être résolu facilement ou que la capacité de nuisance des rebelles a été réduite devrait également être revue. Les précédentes campagnes militaires ont montré que, malgré sa taille et sa capacité militaire, le groupe est parvenu à tirer avantage du terrain et de la faiblesse des forces armées et des gouvernements de la région pour survivre. La mission africaine devrait, en outre, tirer les leçons des expériences passées et prioriser la protection des civils, vulnérables aux représailles de la part des rebelles.

Dynamiques géopolitiques

Dynamiques panafricaines et régionales

En octobre 2011, l'Union africaine a décidé de déployer une force de 5 000 hommes afin de traquer Joseph Kony. Peu de temps après, une campagne internet appelant à son arrestation a fait connaître le chef de la LRA au grand public.

Dans l'intervalle, le gouvernement ougandais a accusé son ancien rival, la RDC, d'empêcher les troupes ougandaises de rentrer au nord-est de la RDC, ralentissant ainsi la chasse aux rebelles. Face à ces accusations, le gouvernement de Kinshasa a affirmé à plusieurs reprises que ses troupes avaient la capacité de s'occuper de ce qui reste de l'armée de Kony. Certains observateurs estiment toutefois que les troupes

congolaises sont sous-équipées pour affronter les combattants aguerris de la LRA.

Dynamiques à l'ONU

Lors d'une réunion tenue mi-mars 2012, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale (UNOCA), Abou Moussa, a rappelé que les rebelles de la LRA, dirigés par le criminel de guerre Joseph Kony, restaient très dangereux en dépit de l'affaiblissement du mouvement.

En mars 2012, l'ONU et des représentants du gouvernement centrafricain se sont rencontrés en Ouganda pour finaliser une stratégie régionale globale de lutte contre la LRA. Cette réunion faisait suite à une précédente rencontre ayant eu lieu à Kinshasa, en RDC, lors de laquelle les pays africains affectés par les activités de la LRA se sont entendus pour renforcer les mesures contre la rébellion. Abou Moussa a alors déclaré que la réunion avait abouti au renforcement du mandat confié à l'UNOCA en 2011 par le Conseil de sécurité qui consistait à développer, en coopération avec les missions des Nations Unies et de l'Union africaine, une stratégie régionale d'assistance humanitaire et d'aide au développement ainsi qu'à mener des activités de consolidation de la paix dans les zones touchées par la LRA.

Le 21 juillet 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) a condamné les attaques perpétrées par la LRA et a salué les efforts importants qui ont été déployés par les forces armées de la République centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République du Soudan du Sud et par l'Ouganda, pour contrer la menace collective que pose la LRA. Il a en outre souligné l'importance d'une action coordonnée entre ces gouvernements. L'ONU a également prié l'UNOCA, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'UA (UNOAU), de prendre des mesures afin de faciliter la coopération entre l'ONU et l'Union

africaine sur les questions liées à la lutte contre la LRA. Le 14 novembre 2011, le CSNU a par ailleurs salué les efforts entrepris par les forces armées nationales de la région pour contrer la menace posée par la LRA, ainsi que les efforts internationaux visant à renforcer leur capacité.

Dynamiques au sein de la communauté internationale

Le 25 mars 2012, l'Union européenne (UE) a annoncé qu'elle faisait don de 9 millions d'euros pour financer l'assistance humanitaire aux personnes affectées depuis plus de deux décennies par les violences de la LRA, dans le cadre de la stratégie militaire conjointe de l'ONU et de l'UA pour lutter contre le groupe rebelle.

Au cours de la dernière décennie, les États-Unis ont fourni plus de 560 millions de dollars d'aide humanitaire au bénéfice des populations affectées par la LRA en Ouganda, en RCA, en RDC et au Soudan, devenant ainsi le plus gros contributeur d'aide aux victimes de la LRA. En mai 2010, le président Obama a signé une loi dénommée *Lord's Resistance Disarmament and Northern Uganda Recovery Act*, dans laquelle a été réaffirmé le soutien des États-Unis aux efforts des partenaires régionaux pour mettre fin aux atrocités de la LRA en Afrique centrale.

En octobre 2011, le Président Obama a envoyé environ 100 soldats américains en Ouganda pour aider les forces régionales à combattre la LRA. Bien qu'elles soient équipées pour le combat, ces troupes ont pour mission de fournir des informations et des conseils « aux forces nationales partenaires », a expliqué M. Obama dans une lettre adressée au Congrès américain. Un petit groupe est déjà en Ouganda, et les troupes pourraient être déployées plus tard dans d'autres pays d'Afrique centrale. Les conseillers militaires américains travaillent au renforcement de la coopération et de l'échange d'information entre les forces régionales ainsi qu'au renforcement de la capacité des forces militaires régionales à incorporer le renseignement au sein d'une planification opérationnelle efficace.

Dynamiques au sein de la société civile

Le film documentaire « Kony 2012 », produit par le réseau *Invisible Children*, une ONG basée à San Diego, est devenu un phénomène internet en mars 2012. En dépit des controverses qu'il a soulevées, ce documentaire a réussi à attirer l'attention des médias internationaux sur le problème posé par la LRA.

Le projet *LRA Crisis Tracker*, une initiative conjointe de *Resolve* et d'*Invisible Children* qui vise à élargir la portée et la crédibilité de l'information publiquement disponible concernant les attaques de la LRA en Afrique centrale, avait été lancé quelques mois plus tôt, en octobre 2011. Les données utilisées pour créer cet outil ont été tirées d'une base de données recensant les attaques signalées de la LRA compilée à partir de sources onusiennes, civiles, médiatiques ainsi que de rapports d'un système d'alerte précoce par radio en RDC, qui ont été directement téléchargés dans cette base de données.

Le 9 juin 2011, une coalition de 47 organismes de protection des droits de l'homme a exhorté le Conseil de sécurité des Nations Unies à mieux équiper ses Casques bleus et à s'assurer que la Mission de l'ONU en Démocratique du Congo (MONUSCO) dispose de ressources suffisantes et appropriées pour protéger les civils en RDC contre les attaques de la LRA. La coalition a estimé que (MONUSCO), dans sa forme actuelle, n'était pas suffisamment préparée pour faire face aux nombreux défis posés par la violence dans plusieurs zones du pays, notamment dans les Kivus.

Élaboration de scénarios

Compte tenu de la crise régionale provoquée par les attaques récurrentes de la LRA contre les civils, voici les scénarios possibles:

Scénario 1

L'insurrection de la LRA se poursuit, ce qui provoquerait encore plus de morts et de déplacements, aggravant ainsi la crise sécuritaire et

humanitaire dans la région. Cela pourrait affecter de manière négative les processus politiques et de paix en cours dans les pays affectés.

Scénario 2

La mise à niveau de la mission de l'UA, couplée à un appui externe, pourrait restreindre la sphère d'activité de la LRA et aider à capturer ou rendre inopérants les combattants et les dirigeants de la LRA, mettant ainsi fin à deux décennies d'atrocités de la LRA.

Scénario 3

Une possible fusion de la LRA avec d'autres milices armées de la région (au Soudan du Sud, au Darfour, au Rwanda ou en RDC) pourrait amplifier de manière significative la menace sécuritaire actuelle.

Scénario 4

Renforcer le mandat et les pouvoirs des missions de l'ONU déployées dans la région pourrait contribuer à protéger les civils en RDC et faciliter l'assistance humanitaire dans la région.

Options de réponse précoce

Compte tenu des scénarios ci-dessus, les options suivantes pourraient être envisagées par le CPS pour améliorer la sécurité et la stabilité dans la région:

Option 1

Le CPS pourrait s'attacher à mettre en œuvre les décisions prises par les ministres de la Défense et la Sécurité des pays touchés par les atrocités de la LRA, après adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

Option 2

Le CPS pourrait coordonner son intervention en coordination avec le Conseil de sécurité pour développer une stratégie conjointe basée sur un étroit partenariat avec les missions onusiennes déployées dans les pays touchés par le conflit. Cette stratégie conjointe pourrait combler les lacunes défensives dans l'est de la RCA ainsi que dans la majeure partie du nord de la RDC. Ces mécanismes pourraient contribuer à

améliorer la sécurité des civils dans la région.

Option 3

Le CPS pourrait aider les pays de la région dans leurs efforts pour appréhender les dirigeants de la LRA et ainsi éradiquer le mouvement, son existence dépendant des activités et des atrocités de ses dirigeants. Le Conseil pourrait également travailler avec les pays participant à la mission pour gagner et conserver la confiance des civils envers les forces de sécurité.

Documentation:

Documents pertinents de l'UA:

Communiqué de presse de la 2e Conférence ministérielle régionale sur l'Armée de Libération du Seigneur (LRA) (6-8 juin 2011), Addis Abéba, Éthiopie

Rapport Assembly/AU/6(XIII) (1-3 juillet 2009)

du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur ses activités et de l'état de la paix et la sécurité en Afrique, la treizième session ordinaire, Syrte, Libye

(PSC/PR/2(CCXV) (8 janvier 2009)

Rapport du Président de la Commission sur la situation en République centrafricaine

PSC/MIN/Comm.2(CLXIII) (22

décembre 2008) Communiqué sur la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo (RDC)

PSC/PR/Comm.(CCI) (25 août 2009)

Communiqué sur le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA)

Documents des Nations Unies:

Résolution S/RES/1861 (14 janvier 2009) adoptée par le Conseil de sécurité sur la République centrafricaine (RCA)

Dates importantes

9-11	mai	Forum Économique Mondial sur l'Afrique 2012, Addis Abéba, Éthiopie (« Accélérer une croissance de qualité, Créer des opportunités partagées »)
3	mai	Journée mondiale de la liberté de la presse
21	mai	Journée mondiale de la diversité culturelle
12	juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
16	juin	Journée mondiale de l'enfant africain
26	juin	Journée mondiale contre l'abus et le trafic illicite de drogues

Pays	Élections	Date *
Burkina Faso	Législatives et municipales	mai 2012
Cape Vert	Locales	mai 2012
Seychelles	Assemblée Nationale	mai 2012
Algérie	Législatives et locales	10 mai 2012
Lesotho	Assemblée Nationale	26 mai 2012
Égypte	Présidentielles (1 ^{er} tour)	23/24 mai 2012
Libye	Assemblée Constituante	d'ici juin 2012
République du Congo	Assemblée Nationale	juin 2012
République Démocratique du Congo	Sénat (indirect)	13 juin 2012
Sénégal	Assemblée Nationale	17 juin 2012
Cameroun	Assemblée Nationale et Comunes	juin / juillet 2012

**susceptible de changer selon les circonstances*

Les personnes qui ont contribué à ce numéro

Programme d'élaboration de rapport sur le CPS, ISS, Addis Abéba:

Dr. Duke Kent-Brown,
Dr. Solomon Ayele Dersso,
Mr. Hallelujah Lulie
Mr. Abebe Aynete

Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP), Université de Montréal

Dr Lori-Anne Thérault-Bénoni
Mr Jean-Guilhem Barguès

Contact

Chef du Programme
Programme de rapport sur le Conseil de paix et de sécurité Institut d'Études de Sécurité P 2329 Addis Abéba, Éthiopie
Tél : +251-11-515 6320/24/67/98
Fax : +251-11-515 6449
Courriel : addisababa@issafrica.org
Site internet: www.issafrica.org

Abonnez-vous par voie électronique au rapport sur le CPS à l'adresse
www.issafrica.org/subscribe.php

Nos bailleurs de fonds

Ce rapport est publié grâce au soutien de la fondation Humanity United et de la Hanns Seidel Stiftung. En outre, l'Institut d'Études de Sécurité reçoit un financement de base des gouvernements des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et du Danemark.

Nous tenons également à remercier le Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix de l'Université de Montréal, au Canada, pour son appui dans le cadre de la production de la version française du Rapport sur le CPS.

En tant que principale institution africaine de recherche sur la sécurité humaine, l'Institut d'Études de Sécurité œuvre pour une société pacifique et stable en Afrique qui passe par le développement durable, les droits de l'homme, la primauté du droit, la démocratie, l'intégration des politiques d'égalité des genres ainsi que la coopération sécuritaire.



À propos de ce rapport

Ce rapport est une publication indépendante de l'ISS. Il est également disponible sur le site Web de l'ISS et peut être consulté en même temps que les rapports thématiques sur le travail du CPS au www.issafrica.org. Tous les documents mentionnés dans ce rapport peuvent aussi être consultés sur le site Web de l'ISS.

© 2012, Institut d'Études de Sécurité

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce volume et aucune partie ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, sans l'autorisation explicite, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des donateurs.